

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 23 août 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Lucie Charbonneau et M^{me} Danielle Leblanc ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5472/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5473/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5474/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Bilan des travaux réalisés durant la période estivale;
9. Nomination d'une direction adjointe au Centre de formation du transport routier;
10. Rescinder en partie la résolution R-5437/SRH;
11. Abolition du poste de régisseur au Service des ressources financières;
12. Budget 2016-2017 suite au dépôt des règles budgétaires;
PAUSE
13. Conseil de la culture des Laurentides - Charte d'engagement;
14. Consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;
15. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
16. Questions diverses;
 - 16.1 Utilisation de portables en classe;
 - 16.2 École de l'Horizon-Soleil;
 - 16.3 Rémunération des membres du conseil des commissaires;
17. Information du comité de parents;
18. Information de la vice-présidence;
19. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
20. Information de la direction générale;
21. Tour de table - partage d'information;
22. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Isabelle Proulx, présidente du conseil d'établissement, école de l'Horizon-Soleil. Services complémentaires à l'élève.
- M. Antoine-Sylvain Côté, membre du conseil d'établissement, école de l'Horizon-Soleil. Services complémentaires à l'élève.
- M. Saïd Loukil du mouvement « L'Énergie renouvelable ».

PAROLE AUX ÉLÈVES

BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Pour information

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE AU CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER

Pour information

RESCINDER EN PARTIE LA RÉOLUTION R-5437/SRH (R-5475/SRH)

CONSIDÉRANT les séances de mutation du 29 juin et du 12 août 2016;

CONSIDÉRANT le fait que la procédure d'affectation et de mutation a permis de résorber certains enseignants;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de révoquer en partie la résolution R-5437/SRH, qui fut adoptée à la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 mai dernier, en retirant les noms suivants et d'annuler leur non-renouvellement :

- M^{me} Véronique Provencher-Gagnon, champ 01-02, École polyvalente Saint-Jérôme;
- M^{me} Sophie Tessier, champ 11, École polyvalente Saint-Jérôme;
- M^{me} Emmanuelle Provencher, champ 13-03, école secondaire des Hauts-Sommets.

Adopté

ABOLITION DU POSTE DE RÉGISSEUR AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES (R-5476/SRH)

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par le Service des ressources financières d'ajouter un poste de professionnel, en l'occurrence un poste d'agent de gestion financière;

CONSIDÉRANT la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;

CONSIDÉRANT les contraintes qu'impose cette Loi notamment eu égard au contrôle des heures rémunérées;

CONSIDÉRANT le fait que toute abolition de poste engendre un impact au niveau de la qualité des services qui sont rendus aux élèves;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M^{me} Diane Lévesque;

CONSIDÉRANT le fait que M^{me} Diane Lévesque occupait un poste de régisseur au Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Rivière-du-Nord;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'autoriser l'abolition du poste de régisseur au Service des ressources financières.

Adopté

BUDGET 2016-2017 SUITE AU DÉPÔT DES RÈGLES BUDGÉTAIRES (R-5477/SRF)

ATTENDU QUE la résolution du 21 juin concernant l'adoption du budget 2016-2017 prévoit une reddition de compte au mois d'août 2016 sur le dépôt des règles budgétaires définitives transmises aux commissions scolaires le 7 juillet dernier;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit adopter et transmettre au Ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 17 649 869 339 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2016-2017;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire est fixé à 0,32024 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi :

ATTENDU QUE les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice égal ou inférieur au montant de l'appropriation du surplus accumulé soit une somme de 2 199 952 \$ étant égale à 10 % du surplus accumulé, exempt de la valeur nette comptable des terrains ainsi que la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs au 30 juin 2015;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et que le taux de la taxe soit fixé à 0,32024 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée, le tout tel qu'il appert plus amplement au document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2016-2017-01**.

D'adopter le budget 2016-2017 selon les règles budgétaires définitives reçues le 7 juillet 2016.

Adopté

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES - CHARTE D'ENGAGEMENT (R-5478/DG)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) est un partenaire important dans le développement culturel sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la CSRDN a pour mandat de former les quelque 27 500 élèves qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'éducation sans culture comme il n'y a pas de culture sans éducation;

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique culturelle de la CSRDN le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que les jeunes aient accès à des activités culturelles à l'école : c'est là un des objectifs poursuivis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant d'intégrer la créativité par la pratique des arts et l'acquisition d'une culture artistique aux saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique et la bonne alimentation.

CONSIDÉRANT que la dimension culturelle est présente dans les visées du programme de formation de l'école québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention de la CSRDN, par cette résolution, de s'affirmer comme partenaire dans le développement culturel de la région des Laurentides;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire :

De signifier dès maintenant l'engagement de notre organisation à la démarche de mobilisation Re_Création en adhérant à la charte en ligne du RCRCQ.CA.

Adopté

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC (R-5479/DG)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) est un partenaire important dans le développement culturel sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la CSRDN a pour mandat de former les quelque 27 500 élèves qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'éducation sans culture comme il n'y a pas de culture sans éducation;

CONSIDÉRANT que l'art et la création soutiennent le développement global de l'élève;

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique culturelle de la CSRDN le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que les jeunes aient accès à des activités culturelles à l'école : c'est là un des objectifs poursuivis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant d'intégrer la créativité par la pratique des arts et l'acquisition d'une culture artistique aux saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique et la bonne alimentation;

CONSIDÉRANT que la dimension culturelle est présente dans les visées du programme de formation de l'école québécoise;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

De déposer, dès maintenant, à l'invitation du ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie, ce mémoire qui manifeste des opinions et des orientations du conseil des commissaires, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2016-2017-02*.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Utilisation de portables en classe. Ce point est apporté par M^{me} Annie Taillon.
- École de l'Horizon-Soleil. Ce point est apporté par M^{me} Lucie Gagnon.
- Rémunération des membres du conseil des commissaires. Ce point est apporté par M^{me} Lucie Gagnon.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5480/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 22 h 50.

Adopté

Président

Secrétaire